

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20251217-26\_2025-DE



**DELIBERATION**

**2025/26**

**VALIDATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)  
DE THIÉRACHE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept décembre, à 14 heures 30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 7, Représentés : 2, Votants : 9**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

**Etaient représentés :** M. Hugue COCHET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN.

**Etaient absents excusés :** M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. Patrick DUMON

Le Contrat Local de Santé (CLS) concerne le territoire du Pays de Thiérache, regroupant les quatre Communautés de Communes : Thiérache du Centre, Trois Rivières, Portes de la Thiérache, Thiérache Sambre et Oise (soit 160 communes et 63 227 habitants). Considérant les indicateurs de santé et sociaux défavorables (surmortalité, chômage élevé) et une fragilisation de l'offre de soins, les élus du territoire et l'Agence régionale de santé ont décidé de signer un contrat local de santé articulé autour de 4 orientations Stratégiques :

- Soutenir l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et les étudiants.
- Porter une stratégie de promotion et de prévention en santé.
- Accompagner le vieillissement et renforcer l'offre à destination des personnes en situation de handicap.
- Favoriser la réponse en santé mentale.

Le Contrat Local de Santé nécessite la création d'un poste de Coordinateur, co-financé par l'ARS et les collectivités signataires, qui aura pour mission :

- Construire, animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS
- Organiser les différentes instances du CLS : COPIL, COTECH, Groupes de travail
- Mobiliser les acteurs concernés par le CLS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**PREND ACTE** de la signature du Contrat Local de Santé de Thiérache,

**VALIDE** ledit contrat,

**DECIDE** la création d'un poste de coordinateur H/F pour le Contrat Local de Santé Thiérache, relevant de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale, sur la base du cadre d'emplois des attachés territoriaux, attaché territorial, 35h) à compter du 1/02/2026,

**PRECISE** que le recrutement s'effectuera par voie contractuelle (contrat de projet) pour une durée de 3 ans renouvelables.

**INDIQUE** que les mission principales du coordinateur consisteront à :

- Construire, animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS
- Organiser les différentes instances du CLS : COPIL, COTECH, Groupes de travail
- Mobiliser les acteurs concernés par le CLS

**SOLLICITE** l'Agence Régionale de Santé pour le financement du poste à hauteur de 30 000 €,

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre du projet,

**PRECISE** que les crédits budgétaires pour le poste seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et articles correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Secrétaire de séance

  
Olivier CAMBRAYE

Patrick DUMON

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20251217-26\_2025-DE